

ARRETE N° 2022-031

Fixant la capacité d'accueil de formation dans les instituts ou écoles du secteur paramédical

RENOUVELLEMENT

Institut de formation d'aides-soignants (IFAS) du Lycée des métiers René Auffray

23 rue Fernand Pelloutier – 92110 Clichy

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L.4383-3 et R.4383-2 ;
- VU** l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicales et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique ;
- VU** la délibération n° CP 2022-034 du 28 janvier 2022 approuvant le règlement régional des formations paramédicales ;
- VU** l'arrêté n° 2022-003 du 5 janvier 2022 portant délégation de signatures du Pôle Transfert, Recherche, Enseignement Supérieur et Orientation en Réseaux ;
- VU** l'arrêté n° 16-163 du 30 mai 2016 portant à la capacité totale d'accueil de l'IFAS du lycée René Auffray à 24 places ;
- VU** l'instruction favorable par les services régionaux du dossier de demande n° 55760, déposé le 11 décembre 2020 ;
- VU** l'avis du Directeur de l'Agence Régionale de la Santé d'Île-de-France du 27 août 2021 ;

Article 1

Décide de renouveler l'autorisation accordée à l'institut de formation d'aides-soignants du Lycée des métiers René Auffray, institut situé 23 rue Fernand Pelloutier à Clichy (92).

Article 2

La capacité d'accueil maximum de l'institut est fixée à 24 places par an, hors apprentissage et VAE.

La capacité totale d'accueil est répartie en une session annuelle pour une rentrée en septembre.

Conseil régional

2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine
Tél : 01 53 85 53 85 – www.iledefrance.fr

 [RegionIleDeFrance](https://www.facebook.com/RegionIleDeFrance)  [@iledefrance](https://twitter.com/iledefrance)

Article 3

L'enseignement est dispensé en formation initiale par voie scolaire.

Article 4

Cette autorisation est valable **cinq ans à compter** du 30 mai 2021.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine en 1 exemplaire
Le 11 février 2022

La présidente du conseil régional
Valérie Pécresse

Par délégation,
L'adjointe à la cheffe du service des relations
avec les organismes
Laurence LARIDANT

